



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°8 DU 03.03.2026 MANDAT 2024-2028 - SAISON 2025-2026

PRESIDENT : M. Frédéric CASTEL

PRESENTS : MM. Pascal DALLA POZZA, Olivier GOMAS, Toufik MEZRICHE et José PEREIRA

EN VISIO : MM. Oualid BELHADI, Francis CUNY, Raphaël DELANDHUY et Thomas DE FARIA

INVITE : M. Tristan FERNANDES

EXCUSES : MM. Yann MEMBRADO et Thierry RAYBAUDI (représentant des arbitres au CoDir)

Le Président Frédéric CASTEL ouvre la séance à 19h.

I/ PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 PREAMBULE

La CDA a le plaisir de recevoir pour cette séance de travail Tristan FERNANDES, nouvellement nommé CTA sur les territoires de l'Aube, la Haute Marne et une partie de la Meuse. Tristan FERNANDES prendra ses fonctions le 1^{er} avril 2026. La CDA aura l'occasion de le recevoir après sa prise de fonction afin de voir les axes de notre collaboration. Frédéric CASTEL, Président de la CDA, regrette de ne pas avoir été informé du processus de recrutement.

1.2 AUDITIONS

Abderrahmane FEZOUA est reçu à la suite du déroulé d'un match en D3. La CDA lui exprime son total soutien et sera attentive aux suites données à ce dossier par les commissions compétentes. En attendant les décisions dans ce dossier, la CDA décide de ne pas désigner, temporairement, d'officiels sur les deux équipes incriminées.

1.3 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°7 de la saison 2025-2026 a été approuvé par messagerie électronique puis publié sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 04.02 Cyril THOMASSIN signale un souci de connexion au portail des officiels. Olivier GOMAS est saisi de ce dossier.

Le 05.02 Timéo CHEVALIER demande si la CDA est en mesure de lui communiquer les résultats de sa candidature à l'examen de ligue. A ce jour, tel n'est pas le cas.

Le 07.02 Sébastien BOURDIER remercie la CDA pour l'invitation au rassemblement de mi-saison et pour la distinction qui lui a été remise.

Le 07.02 Jean Michel MAINGAUT, Alexis GUYOT et Nabil BOULACHEB informent de leur absence au rassemblement.

Le 08.02 Hervé RIGLET, Président de l'AGT, met en copie la CDA de son courriel destiné à la commission des compétitions indiquant le souhait de son club de ne pas participer à une prochaine compétition futsal dans les conditions actuelles estimant que ses joueurs ne sont pas protégés par le corps arbitral.

Le 09.02 Maxence NAPOLITANO signale une difficulté pour accéder au portail des officiels.

Le 09.02 Lhaoiri EL IDRISSE et Cyril THOMASSIN rédigent des rapports disciplinaires.

Le 10.02 Abderrahmane FEZOUA met en copie la CDA de ses rapports disciplinaires.

Le 10.02 Unal ALEMDAR et Matthias VINCENOT transmettent leur RIB afin de mettre à jour leur dossier administratif.

Le 10.02 Patrick MARIVAL met en copie la CDA de son rapport de délégué qu'il ne peut valider sur son application concernant un match de Coupe de l'Aube.

Le 11.02 David LOBREAU questionne sur l'aide que peut apporter la CDA et le DAF aux arbitres lorsque ces derniers doivent réaliser les examens de cardiologie pour valider la demande de licence.

Le 12.02 Houssam SATOUH, Président de l'AS SENARDES, met en copie la CDA d'un courriel destiné aux instances du DAF faisant suite à un forfait en Coupe Roy d'une équipe concurrente et qui, selon lui, pénalise son équipe dans l'équité sportive.

Le 13.02 Benjamin LORION, responsable technique au FC MORGENDOIS, demande des précisions sur la situation d'un arbitre du club. La CDA laisse la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage répondre à la question relevant de ses compétences.

Le 16.02 Francis CUNY se met à la disposition de la CDA pour le 08.03.

Le 18.02 Roihim DANIEL fait un retour sur sa désignation en FFSU.

Le 19.02 Blandine DEBARLE, secrétaire de l'UFC AUBE, sollicite la possibilité qu'un arbitre sortant de FIA puisse être désigné le samedi afin de pouvoir jouer le dimanche. La CDA lui répond que cela n'est pas possible pour les adultes sortants de FIA.

Le 21.02 Yoann SZKUDLAREK rédige un rapport circonstancié accompagné de photos à la suite d'un souci avec la FMI.

Le 21.02 Tom LEROY communique ses nouvelles coordonnées postales pour une mise à jour de son dossier administratif.

Le 23.02 Abderrahmane FEZOUA produit un rapport à la suite des évènements survenus durant son match du 22.02. Il fait parvenir à la CDA et à la commission des compétitions, en sus de son rapport, son ressenti à la suite des faits qu'il a subis.

Le 23.02 Kilyan ETIENNE, nouveau secrétaire du SAINT ANDRE FOOTBALL, communique des coordonnées pour la mise à jour du dossier de son club.

Le 24.02 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE DE LUSIGNY, met en copie la CDA de sa demande d'audition auprès de la Commission de Discipline à la suite d'un match de D3 en date du 22.02.

Le 24.02 Hugo SILVARES fait parvenir un RIB pour la mise à jour de son dossier administratif.

Le 25.02 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE DE LUSIGNY, signale qu'un de ses arbitres rencontre des difficultés pour accéder à son portail des officiels. Olivier GOMAS est saisi de ce dossier.

Le 28.02 Aurélien PRIEUR fait acte de candidature pour une prochaine formation d'initiateur en arbitrage. La CDA retient sa candidature.

Le 01.03 Sacha RIGLET met en copie la CDA de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 01.03 Abdoul-Anzize HABIBOU transmet un RIB afin de mettre à jour son dossier administratif.

Le 02.03 David DESPRET et Jonathan NOUALHAGUET mettent en copie la CDA de l'envoi de rapports disciplinaires et circonstanciés.

Le 03.03 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE DE LUSIGNY, met en copie la CDA de l'envoi d'un courriel destiné aux commissions des compétitions et de discipline.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

Les services informatiques informent le 24.02 d'un renforcement de la sécurité du système informatique nécessitant une mise à jour des mots de passe à partir du 10.03.2026.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Les commissions compétentes du DAF ont défini les modalités d'utilisation des caméras embarquées sur les arbitres. Cette expérience visant à réduire toutes formes d'incivilités a débuté le 22.02.2026. Le protocole d'utilisation des caméras a été envoyé aux clubs évoluant dans les compétitions gérées par notre district.

Le DAF fait savoir le 04.02 que les ayants droits ne pourront pas avoir accès, avec leurs cartes, au match ESTAC / LENS en Coupe de France.

Jean Pierre LEFEBVRE, responsable adjoint du service administratif, sollicite la liste des sortants de FIA ayant validé le module 7 afin mettre à jour leur situation administrative.

Le 23.02 Emmanuel BEAUCHET, CTR, sollicite la mise à disposition de 6 arbitres afin de couvrir le 3ème tournoi 100% féminin U15 organisé par le FC Bar sur Aube le 18.04.26 regroupant des équipes de niveau national. Thierry RAYBAUDI en sa qualité de désignateur, représentant des arbitres au CoDiR et au nom de la CDA sollicite Philippe PAULET, Président du DAF, afin de pouvoir mettre en œuvre une réponse adaptée aux besoins de cet évènement. Ce dernier répond favorablement le 01.03.26 pour une reconduite des mêmes conditions que celles appliquées la saison dernière.

Le 25.02 Cédric BOUGÉ sollicite un écrit à un arbitre hors délai pour la rédaction d'un rapport disciplinaire. L'arbitre concerné fait le nécessaire.

Dans le cadre du déploiement des caméras embarquées sur les arbitres, Patrick BLOND a effectué un reportage sur le match de D2 LUSIGNY / SAINT ANDRE FOOTBALL du 01.03 dont le contenu est accessible via les différents moyens de communication.

Le 27.02 la direction du DAF annonce la création d'une tombola, accessible à tous, à l'occasion de l'action « FEMMES DE MARS ».

2.2 CDA

La CDA réalise un bilan du rassemblement du 07.02.26 dont le rattrapage aura lieu le 20.03.26 à 19h. Francis CUNY retient les points d'améliorations qui vont permettre de définir les grandes lignes du rassemblement de début de la prochaine saison. Ces dernières seront affinées par le groupe de travail constitué par l'ETDA.

La CDA remercie Patrick BLOND pour le reportage réalisé à l'occasion du rassemblement et retient la date du 29.08 pour l'organisation du rassemblement début de saison qui se tiendra sur la journée.

Le 10.02 la CDA est informée du listing des matchs pour le mois de mars qui feront l'objet de l'utilisation des caméras embarquées sur les arbitres.

La CDA réclame le 25.02, des explications à une jeune arbitre à la suite d'une absence à désignation non justifiée en date du 14.02.

Olivier GOMAS est régulièrement sollicité pour résoudre les difficultés informatiques rencontrées par les arbitres principalement les sortants de FIA. Il doit revoir avec les services informatiques de la ligue certains dossiers nécessitant des modifications ou ajustements.

Le 01.03 Raphaël DELANDHUY, en sa qualité de Président de l'UNAF, fait un retour à la CDA de deux points évoqués au Comité Directeur National de l'UNAF :

- L'utilisation des caméras embarquées
- La posture à adopter par l'arbitre à la suite d'insultes envers arbitres par des spectateurs.

Le 03.03 la CDA est destinataire de la liste des arbitres qualifiés pour les ¼ de la Coupe de France des arbitres. Hélas, aucun arbitre de notre ligue ne figure à ce stade de la compétition.

La CDA est régulièrement informée des divers changements de programmation des compétitions gérées par le DAF ainsi que des éventuelles sanctions prises à l'encontre de club ou d'arbitre.

La CDA rappelle que l'IMS de Troyes peut aider les arbitres dans la réalisation des examens nécessaires au renouvellement des licences. Elle encourage l'ensemble des arbitres à prendre les rdvs médicaux nécessaires pour le renouvellement de leur licence dès à présent. Cédric BOUGE, collaborateur administratif au DAF, se tient à la disposition de chacun pour leur indiquer précisément les examens qu'ils ont à réaliser.

IV / DESIGNATIONS

Au 03.03.2026, nous avons 131 demandes de licences d'arbitres avec 123 arbitres désignables : 69 adultes, 36 jeunes, 12 ligues et 6 candidats ligue.

4.1 ADULTES

Le 08.02 Abdoul Anzize HABIBOU donne une explication à son absence à désignation. Au regard du motif invoqué, Olivier GOMAS est sollicité pour résoudre le problème.

Le 10.02 Naby CONTE demande un changement de désignation en raison de son manque de moyen de transport. José PEREIRA fait le nécessaire.

Le 10.02 Mohamed LACHAL produit un CM pour son absence au rassemblement. Il fournit le 16.02 un justificatif de son absence à désignation du 22.02.

Le 19.02 Aurélien PRIEUR demande le retrait d'une désignation pour raison de santé.

Le 20.02 Naby CONTE demande s'il est normal que son match du 22.02 soit annulé. La rencontre qu'il devait diriger étant reportée, il est normal de ne plus avoir de désignation.

Le 24.02 José PEREIRA saisit la commission des compétitions après avoir constaté des doublons pour les matchs de coupes du 08.03. Le nécessaire est fait le 25.02.

Le 27.02 Badis BENFERHAT se met à la disposition de la CDA pour les matchs du samedi soir.

Le 03.03 Dimitri BOULLERAY demande une correction de ses désignations à la suite d'une erreur de saisie de ses indisponibilités. José PEREIRA fait le nécessaire.

4.2 JEUNES

Le 07.02 Alexis GUYOT fait parvenir un CM d'indisponibilité. La CDA lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 14.02 Ismael MALKI informe de son absence du jour. Thierry RAYBAUDI est dans l'obligation de pallier cette défection de dernière minute.

Le 14.02 Matthieu COTTIAS signale une indisponibilité pour le 07.03.26.

Le 14.02 Isamel MALKI relève une désignation incompatible avec son emploi du temps.

Le 19.02 Ayman EL BOUSAKSAKI demande, via la boîte mail de la commission des compétitions, à être désigné le 21.02.

Le 19.02 Guillaume BELDJOURI demande un retrait de désignation à la suite du changement d'heure de coup d'envoi du match qu'il devait diriger.

Le 21.02 Yann BARTHAUX VALLEE relève une désignation incompatible avec ses disponibilités que Thierry RAYBAUDI corrige.

Le 21.02 Salim RAGHIB informe de son absence à désignation du jour pour raison de santé.

Le 21.02 à 14h35 Ismaël MALKI donne une explication à son absence à désignation du jour.

Le 26.02 Ismaël MALKI signale une indisponibilité pour le 14.03 pour raison professionnelle. Thierry RAYBAUDI lui fait une réponse explicative.

Le 26.02 Maxime KREB demande des renseignements sur la conduite à tenir en cas de report de match. Thierry RAYBAUDI lui fait une réponse.

Le 27.02 Julien ERBRECH, collaborateur administratif au DAF, signale un quiproquo qui nécessite une nouvelle désignation en U18.

Le 28.02 Lyam DORAI-SEY demande à avoir des désignations sur l'agglomération troyenne.

Le 01.03 Julian CARTIER constate une désignation incompatible avec ses indisponibilités.

Le 02.03 Nathan MARCHAL signale une indisponibilité pour le 21.03 qu'il ne peut saisir sur son portail des officiels.

Le 02.03 Raphaël DELANDHUY et Jean Michel MAINGAUT informent d'une indisponibilité de dernière minute qui les empêchent de satisfaire une désignation.

Le 03.03 Julien ERBRECH, collaborateur administratif, demande au nom de la commission des compétitions la désignation d'un arbitre en U15 interdistrict.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Pascal DALLA POZZA effectue les désignations sur les finales, féminines et masculines des compétitions futsal qui se sont déroulées les 14-15 février. Il tient à remercier les arbitres qui se sont impliqués dans cette compétition et qui ont été d'une grande aide de par leur disponibilité.

Le 08.02 Jean WISSON signale l'absence à désignation d'un arbitre sortant de FIA.

Le 22.02 Hervé PIMPERNET informe de l'absence à désignation de l'arbitre qu'il devait observer.

Le 25.02 David MATHURIN sollicite un support pédagogique pour un tutorat qu'il va réaliser. José PEREIRA lui envoie le document demandé.

Le 02.03 Hervé PIMPERNET signale avoir accompagné un stagiaire avec un potentiel intéressant.

V / ETDA

5.1 FORMATION CONTINUE

La CDA va utiliser le compte Kahoot mis à sa disposition dans le cadre de la formation continue.

A l'occasion de la prochaine Semaine de l'Arbitrage, la CDA va proposer au club phare du DAF, un projet de promotion de l'arbitrage.

5.2 POLE ENTRAINEMENT

Le groupe reste, hélas, réduit mais continu de bien travailler.

5.3 FIA

Le 09.02 Francis CUNY en sa qualité d'ETDA, transmet les résultats de la FIA 2 à la CRA. Ainsi sur les 11 candidats 8 sont validés. Il donne le 12.02 une réponse précise à un club, dont le candidat a échoué à la FIA2, sur les motifs de cet échec.

Le 14.02, la CDA a réalisé le module 7 de la FIA2. Ainsi le DAF compte 9 nouveaux arbitres dont un qui a validé la FIA dans un autre district. Ils seront vus en tutorat dès que les licences seront validées.

5.4 PROMOTIONNEL

Thierry RAYBAUDI poursuit les observations des arbitres promotionnels afin de définir à une prochaine CDA les affectations de la saison prochaine.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Raphaël DELANDHUY annonce que la candidature de Thierry NOBLET a été retenue pour les Trophées Bernard SAULES.

Oualid BELHADI exprime le souhait de voir la mise en place d'un travail collaboratif plus important avec la commission des délégués. Il promeut par ailleurs un dialogue plus intensif avec les arbitres promotionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la CDA, Frédéric CASTEL, lève la séance à 22H30

La prochaine réunion de la CDA est fixée au 28.04.2026 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,

M. Frédéric CASTEL

Le Secrétaire,

M. José PEREIRA

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)